AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-8-69 004661

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

11, Rue de la Vigilance — 69 - LYON-3e
Tél. 60-66-24 et 60-69-55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
51, Av. Maréchal-Foch - LYON-6e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin n° 107 Août 1969 12 Août 1969 Page 26

VIGNE

VERS DE LA GRAPPE - On doit s'attendre cette année à une activité assez intense de l'Eudémis en 3ème génération dans les régions les plus chaudes (Drôme, Ardèche, Bas de côteaux dans l'Isère, la Savoie et du Rhône) . D'autre part, des attaques de Botrytis ont déjà été constatées avant la période sèche.

En consequence, ont doit prévoir un traitement mixte (insecticide préventif + fongicide) autour du 20 Août dans les parties basses et moyennes de la Drôme et de l'Ardèche, autour du 28 Août dans les autres zônes citées plus haut.

Sur les cépages sensibles à l'Oïdium, on adjoindra un produit approprié.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE - Dans les situations plus élevées ou particulièrement froides, la protection pourra être suspendue après le 18 Août. Dans les autres régions en revanche où la 2ème génération succèdera directement à la 1ère, cette protection devra être maintenue jusqu'à nouvel ordre.

Ces traitements ne seront toutefois plus nécessaires sur noix.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Maintenir la protection, un traitement devra être en place le plus près possible du 13 Août.

MOUCHE DES FRUITS - Aucun traitement n'apparait encore nécessaire, mais la surveillance des pièges doit se poursuivre pour intervenir éventuellement dès l'apparition des insectes.

MINEUSE DES FEUILLES DU POMMIER (Stigmella) - Dans les foyers de la région lyonnaise, appliquer un traitement dès réception (CF. bulletin du 20 Juin 1969)

ARAIGNEES ROUGES - Surveiller la progression de la génération d'été, assez tardive, mais abondante, et appliquer le cas échéant, un acaricide.

CULTURES DIVERSES

MILDIOU ET ALTERNARIA DE LA TOMATE - Les indications du bulletin précédent restent valables.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P. LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes. Directeur-Gérant : L.BOUIX

P 70